

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Travaux dans les collèges publics : deuxième liste d'opérations de maintenance au titre de l'année 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la 2^{ème} liste d'opérations de maintenance dans les collèges du département des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2019,
- le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de 2 222 000,00 € TTC,
- le coût des prestations intellectuelles d'un montant de 52 000,00 € TTC,
- le coût des travaux d'un montant de 2 170 000,00 € TTC,
- les affectations comme indiquées en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon les procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**